



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opérations de contrôles renforcés pendant le week-end de Pâques

Moulins, le 01/04/2021

La situation sanitaire nécessite, de la part de chacun, un esprit de responsabilité et un strict respect des mesures ayant pour objectif de limiter la propagation du virus Covid-19.

Le préfet de l'Allier a demandé aux forces de l'ordre une vigilance particulière en ce week-end pascal.

Les comportements irresponsables seront verbalisés par les forces de l'ordre qui effectueront des contrôles sur l'ensemble du département.

Le préfet de l'Allier a pris ce jour pour l'ensemble du département un arrêté interdisant la vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et la consommation d'alcool sur la voie publique.

Les autres mesures actuellement en vigueur :

- l'interdiction de rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, ou dans les lieux ouverts au public
- les horaires du couvre-feu (19h00 – 6h00)

doivent continuer à être scrupuleusement respectées.

Il est rappelé que le port du masque est rendu obligatoire par arrêté préfectoral dans certains lieux ou établissements de toutes les communes du département (l'ensemble des arrêtés est consultable à l'adresse suivante : <http://www.allier.gouv.fr/la-covid-19-dans-l-allier-a3067.html>)

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS